

**Autechaux**

# L'entreprise MCI Mobilier voit plus grand

L'entreprise MCI Mobilier, spécialisée dans la création de meubles pour les collectivités et qui compte aujourd'hui 25 salariés, a inauguré ses nouveaux locaux dans la zone d'Europlys, à Autechaux.

L'entreprise MCI Mobilier, spécialisée dans la création de meubles de qualité pour les collectivités, s'est installée, en juin 2016, dans les anciens locaux Le-grand à Baume-les-Dames, avec seulement quelques salariés. En progression constante, elle a décidé de déménager et de construire une nouvelle usine à Autechaux, dans la zone Europlys.

## Vingt-cinq salariés

En quelques années, le chiffre d'affaires de la société, dirigée par Philippe Delbos et Christian Beaufils, est passée de 1,2 million d'euros lors du premier exercice, pour atteindre 4 millions d'euros, une fois l'entreprise installée dans ses nouveaux bâtiments de 2 600 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 9 600 m<sup>2</sup>.

Une belle croissance pour cette société qui compte actuellement 25 collaborateurs.

L'entreprise s'est installée dans la zone Europlys, une zo-



Les collaborateurs et les deux dirigeants, Philippe Delbos et Christian Beaufils, de MCI Mobilier, lors de l'inauguration de l'entreprise nouvellement construite dans la zone d'Europlys, à Autechaux.

ne dynamique comme l'ont rappelé les nombreux élus locaux présents à l'inauguration, qui ont œuvré pour que l'entreprise s'installe à Baume-les-Dames, puis à Autechaux.

MCI Mobilier compte parmi ses clients des négociants en matériel pour les collectivités, mais aussi la Ville de Paris qui rénove ses logements étudiants et sociaux, Manutan Collectivités, des entreprises générales, de second œuvre, et aussi régionales.

Cultivant l'innovation, la société a collaboré dernièrement

avec la société de plasturgie voisine GMI, pour concevoir un lit en polyéthylène moulé et aéré, afin que les punaises de lit ne trouvent aucun coin où nicher.

## Semaine de 4 jours

L'inauguration a été l'occasion pour Philippe Delbos de rappeler les actions mises en place en faveur des salariés, à l'instar de la semaine de 4 jours. «Avec l'augmentation des carburants, nous avons réfléchi à une autre façon de travailler, la semaine de 4 jours a été mise en place afin de réduire les frais ki-

lométriques de nos salariés, ainsi que le covoiturage», a souligné le dirigeant qui, comme de nombreux autres entrepreneurs, doit faire face à un manque de main-d'œuvre. Et fait appel, en cas de surcharge de travail, à des intérimaires.

À la question « quel bagage faut-il pour débiter dans votre entreprise ? », Philippe Delbos répond du tac au tac: «Avoir de la motivation et l'envie de bien faire ». L'entreprise forme d'ailleurs des apprentis en BTS avec le lycée du bois, à Mouchard.